



RAPPORT D'INCIDENT DE MARCHANDISES DANGEREUSES OU AUTRES

PRÉCISEZ: Alarme du portail de radiation, Racine

Numéro Rapport : 2012-

Date : 2012 Mai 24

Inspecteur en prévention des incendies : Alain Arseneault

Canada

No de rapport d'événement : _____



Transport Canada / Transports Canada



Port de Montréal / Port of Montreal

**RAPPORT SUR UN CAS DE DANGER /
RAPPORT D'INCIDENT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

**DANGEROUS OCCURRENCE REPORT/
INCIDENT REPORT ON
DANGEROUS GOODS**

Prescrit en vertu du règlement sur le transport des marchandises dangereuses (Section 8).

Required under the transportation of dangerous goods regulations (Section 8).

1. Genre de cas de danger / Type of dangerous occurrence
(Cochez toutes les cases applicables / (check all applicable boxes)

- Épanchement/Spill
- Fuite/Leak
- Explosion
- Feu/Fire
- Autre/other Précisez éclenchement du portail de radiation, Racine

Contamination

- a) Des personnes/Human
- b) Des biens/Property
- c) De l'environnement/Environment

2. Date du cas de danger /
Date of dangerous occurrence

2012/05/24

3. Heure du cas de danger (sur 24 heures) /
Time of dangerous occurrence (24 hr. System)

Inconnue

4. Lieu du cas de danger (Précisez) /
Location of dangerous occurrence (be specific)

Portail de radiation, terminal Racine

- Zone résidentielle / Residential area
- Zone commerciale et résidentielle /
Commercial and residential area
- Centre-ville / Urban core area
- Zone industrielle / Industrial area
- Zone rurale / Rural area

6. Le cas de danger s'est produit durant / Dangerous occurrence happened:

Durant le transport / During transport

Durant l'entreposage temporaire /
During temporary storage

Durant la manutention (précisez) / During handling (specify) : lors du déchargement du navire de la Cie Hanjin Shipping

Autre (précisez) / Other (specify)

7. Remplir A ou B / Complete A or B

A) CAS DE DANGER DURANT LE TRANSPORT /
A) DANGEROUS OCCURRENCE DURING TRANSPORT

(1) Mode de transport / Mode of transport

- Routier / Road
- Ferroviaire / Rail
- Aérien / Air
- Maritime / Marine

B) CAS DE DANGER DURANT LA MANUTENTION OU L'ENTREPOSAGE
TEMPORAIRE /

B) DANGEROUS OCCURRENCE DURING HANDLING OF TEMPORARY
STORAGE

(1) Installation / Facility

- Terminal: Aérien / Air Ferroviaire / Rail
- Quai / Shore À bord / On ship
- Entrepôt / Warehouse
 - Installation d'entreposage en vrac / Bulk storage plant
 - Autre (précisez) / Other (Specify)

(2) Genre de véhicule / Type of vehicle

Navire

(3) Transporteur (Nom et adresse) / Carrier (Name and address)

Hanjin Shipping Canada

(2) Installation (Nom et adresse) / Facility (Name and address)

Terminal Racine, section 60

8. Expéditeur / Consignor		Nom /Name:			
		Adresse / Address:		Code postal / Postal code	
9. Point d'origine de l'envoi / Origin of consignment			10. Point de destination de l'envoi / Destination of consignment		
11. Les marchandises dangereuses en case dans le cas de danger étaient: / Dangerous goods involved in the occurrence where:					
<input type="checkbox"/> En vrac / In bulk		<input type="checkbox"/> Dans les colis / Packaged		<input checked="" type="checkbox"/> Dans des conteneurs / in containers	
NIP / P.I.N.	CLASSE / CLASS	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE / SHIPPING NAME	GENRE DE COLIS / TYPE OF PACKAGE	MASSE OU VOLUME TOTAL DE L'ENVOI / TOTAL MASS OR VOLUME OF SHIPMENT	MASSE OU VOLUME DES PERTES ESTIMATIVES / MASS OR VOLUME OF ESTIMATED LOSS
12. Décrivez les circonstances ayant conduit au cas de danger et celles qui prévalaient durant et après le cas de danger / Describe the events leading to, during and resulting from the dangerous occurrence: Suite au déclenchement du portail de radiation au terminal Racine, les Services frontaliers ont isolé le conteneur HJCU 798569 en bordure du quai # 3 à un endroit où on n'entrepose pas ce type de produit, ils y ont apposé un placard de classe 7 ce qui a attiré l'attention de l'inspecteur Michel Brunet qui m'en a fait part. Le conteneur de contiendrait une boîte d'ustensiles contaminées au cobalt 60.					
13. Nombre de décès / Number of deaths:			14. Nombre de personnes qui ont dû être hospitalisées: / Number of injured persons requiring hospitalisation:		
15. Évacuation des environs / Evacuation of surrounding area:			16. Personnel d'intervention d'urgence sur les lieux / Emergency response personnel at site of dangerous occurrence:		
<input type="checkbox"/> Oui / Yes		<input checked="" type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Police	<input type="checkbox"/> Service d'incendie / Fire department	<input checked="" type="checkbox"/> Autre / Other
17. Commentaires et renseignements supplémentaires / Comments and additional information: L'information est devenue publique après une publication sur le site internet de la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire à l'automne 2012. Voir les courriels ci-joints.					
18. Formule remplie par / Person completing this form:					
Nom / Name: Alain Arseneault			Titre / Title: Capitaine de port adjoint, incendies et matières dangereuses		
Adresse / Address			Tel: (514) 283-1505		

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts au meilleur de ma connaissance /
I certify that this information is accurate to the best of my knowledge.

Alain Arseneault

Inspecteur en prévention des incendies

2014

Aout

21

Date

Arseneault, Alain

De: Thériault, Martin <Martin.Theriault@cnscccsn.gc.ca>
Envoyé: 17 avril 2014 11:47
À: Arseneault, Alain
Objet: événement du 24 mai 2012

Bonjour M. Arseneault,

Tel que discuté, voici de l'information sur l'événement du 24 mai 2012 ou un conteneur à déclencher un alarme des services frontaliers.

L'Agence des Services Frontaliers du Canada a avisé la CCSN que le conteneur HJCU789569 a déclencher un alarme lors de son arrivé au Port de Montréal. La description des biens ne fais pas mentions de substances nucléaires. L'isotope est identifié comme du Cobalt 60 est la dose maximum à la surface du conteneur est de 125 µSv/h. Le freight fowarder, EcuLine fut informer le 25 mai que la marchandise contaminé étai inadmissible au Canada.

Après entente avec la CCSN et l'ASFC, un consultant fut engagé pour déterminer qu'elle marchandises étai contaminées. Le travail eu lieu le 6 juin 2012 dans un entrepôt et le conteneur avec la marchandise contaminée fut rapporté au port. EcuLine a par la suite contacter Hanjin Shipping Canada, propriétaire du conteneur et transporteur, pour prendre entente pour le retrait du conteneur et de la marchandise.

Après plusieurs tentatives auprès d'Hanjin Shipping Canada et ayant constaté que le matériel se trouvait encore en sol canadien en date du 1 octobre 2012, un ordre fut émis le 5 octobre pour le retrait du matériel (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/pdfs/Regulatory_Action/2012/October-11-2012-Order-to-Hanjin-Shipping-Canada-inc_f.pdf). En date du 16 novembre 2012, le matériel a été retiré du canada et l'ordre n'étai plus en vigueur.

Salutations,

Martin Thériault

Transport Officer / Agent de Transport

Transport Licencing and Strategic Support Division / Division des autorisations de transport et du soutien stratégique

Directorate of Nuclear Substance Regulation / Direction de la réglementation des substances nucléaires
martin.theriault@cnscccsn.gc.ca

Telephone | Téléphone 613-991-3169

Toll free | Sans frais 1-888-229-2672

Facsimile | Télécopieur 613-995-5086

Canadian Nuclear Safety Commission / Commission canadienne de sûreté nucléaire

Government of Canada | Gouvernement du Canada

P.O Box 1046, Station B

280 Slater

Ottawa, ON K1P 5S9

(/) (/Infos/)

ACTUALITES

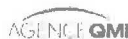
ACTUALITES DIVERTISSEMENT SPORTS ARGENT TECHNO SANTÉ VOYAGES ART DE VIVRE HOMMES AUTOS VIDÉOS PHOTOS

VIDÉOS PHOTOS FAITS DIVERS NATIONAL INTERNATIONAL INSOLITE NOUVELLES MÉTÉO

Marchandise radioactive dans le Port de Montréal



Le Port de Montréal Photo Agence QMI / Archives



Tweeter 8 +1 0 PARTAGER (http://www.addthis.com/bookmark.php)

11-10-2012 | 23h25

DERNIÈRES NOUVELLES



Il fonce délibérément sur sa copine en voiture

(/infos/societe/archives/2014/08/20140820-094343.html)



Un corps découvert dans une résidence à Deux-Montagnes

(/infos/societe/archives/2014/08/20140820-084113.html)



Incendie criminel à la fourrière de Boisbriand

MONTRÉAL - Un chargement contenant de la marchandise radioactive dort dans le Port de Montréal depuis le printemps dernier, a révélé la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), jeudi.

La CCSN a dit lundi avoir délivré un ordre à Hanjin Shipping Canada, une entreprise qui offre des services de transport de marchandises par fret, afin qu'elle retire «les marchandises contaminées qu'elle a apportées au Canada d'ici le 26 octobre 2012».

Un chargement a déclenché l'alarme du système de détection des radiations de l'Agence des services frontaliers du Canada à son arrivée au Port de Montréal», a précisé la CCSN, jeudi, ajoutant que «l'ordre a été délivré le 5 octobre à la suite d'une inspection qui a permis de confirmer que des articles de cuisine dans un conteneur étaient contaminés au cobalt -60».

La Commission a toutefois souligné que les marchandises contaminées, «là où ils sont entreposées actuellement, ne posent pas de risque immédiat pour la santé et la sécurité des travailleurs et de la population ou pour l'environnement». Dans son ordre remis à Hanjin, la CCSN soutient quand même que «la substance nucléaire introduite au Canada par Hanjin pose un risque déraisonnable pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des personnes si elle demeure au Canada pendant une période de temps prolongée».

Le conteneur contaminé est entré dans le Port de Montréal «en mai 2012 ou autour de mai 2012», a précisé la Commission sans indiquer, toutefois, de quel pays il provenait.

LE JOURNAL DE QUÉBEC (HTTP://WWW.JOURNALDEQUEBEC.COM)



Expo Québec | Éric Lapointe Party en plein air

(http://www.journaldequebec.com/2014/08/20/party-en-plein-air)

POPULAIRES DERNIÈRES

Faits divers

C.-B.: un jeune Québécois traqué par des ours

(http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2014/08/20140820-211613.html)

International

Les É.-U. ont tenté de sauver des otages en Syrie

(http://fr.canoe.ca/infos/international/archives/2014/08/2014-115518.html)

Faits divers

27 ans de prison pour le «roi du pot» Jimmy Courmoyer

(http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2014/08/20140820-162825.html)

INCONTOURNABLES

Concours Photos Jean Coutu

(http://pubads.g.doubleclick.net/gampad/clk?id=492342394&iu=/7548/SMCO_CPTL_CAN_FR_WEB)

Mai Duong a besoin de votre aide. Recherché: donneurs de cellules souches vietnamiens (http://sosmai.com/fr/)

MÉTÉO (/INFOS/METEO/)

MONTRÉAL Changer la ville (/INFOS/METEO/MILLES/MONTREALQC.HTML)

PRÉVISIONS 5 PROCHAINS JOURS

Table with 5 columns: JEU 21 AOÛ, VEN 22 AOÛ, SAM 23 AOÛ, DIM 24 AOÛ, LUN 25 AOÛ. Includes temperature forecasts (23°C to 27°C) and weather icons.

(/infos/societe/archives/2014/08/20140821-032646.html)

«Les marchandises contaminées par la substance nucléaire qui ont été expédiées au Canada et [...] sont actuellement entreposées au terminal Racine du Port de Montréal dans le conteneur HJCU7898569», peut-on lire dans l'ordre délivré par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Couvert Ciel variable Ensoleillé Généralement ensoleillé

(/infos/meteo/villes/MontrealQC.html)

Nouvelles des 7 derniers jours (/infos/faits-divers/nouvelles.html)
Toutes les nouvelles (/infos/faits-divers/archives-completes/archives.html)

QUESTION CANOE (HTTP://FR.CANOE.CA/INFOS/QUESTION_CANOE/)

Êtes-vous d'accord avec le projet de loi 3 qui propose de lever l'indexation automatique des rentes des retraités en attendant que les régimes retrouvent une santé financière ?

Oui
Non

SOUMETTRE
RÉSULTATS (HTTP://FR.CANOE.CA/INFOS/QUESTION_CANOE/)

VIDÉOS (HTTP://FR.CANOE.CA/INFOS/VIDEOS/) (http://fr.canoe.ca/infos/videos/)



(http://fr.canoe.ca/infos/videos/incendie-22h/3741405587001) (http://fr.canoe.ca/infos/videos/le-happe-a-granby-le-conducteur-dun-chrysler-rouge-recherche-reportage/3741340728001)

Le TVA Nouvelles de 22h

Toutes les vidéos (http://fr.canoe.ca/infos/videos/)

CHRONIQUES (/INFOS/CHRONIQUES/JACQUESLANCOT/)
JACQUES LANCÔT



Encore la peur de faire peur

(/infos/chroniques/jacqueslanctot/archives/2014/08/20140815-094236.html)

PHOTOS (/INFOS/GALERIES_PHOTOS/) (/infos/galleries_photos/)



(http://fr.canoe.ca/infos/galleries_p.../2014/08/20140815-094236.html) (http://fr.canoe.ca/infos/galleries_p.../2014/08/20140815-094236.html) (http://fr.canoe.ca/infos/galleries_p.../2014/08/20140815-094236.html)

Japon: plusieurs morts dans des glissements de terrain (http://fr.canoe.ca/infos/galleries_p.../2014/08/20140815-094236.html)

Saccage à l'hôtel de ville de Montréal (http://fr.canoe.ca/infos/galleries_p.../2014/08/20140815-094236.html)

30e défilé annuel de Fierté Montréal (http://fr.canoe.ca/infos/galleries_p.../2014/08/20140815-094236.html)

Toutes les photos (/infos/galleries_photos/)

BULLETIN ÉLECTRONIQUE



Recevez quotidiennement les dernières manchettes de Canoe

S'ABONNER

EN MANCHETTE SUR CANOE



Ebola: un médecin américain totalement guéri (http://sante.canoe.com/health_news_detail.php?canoe.ca/divertissement/musique/nouvelles/2014/08/21/21888656-beaute/article1/2014/08/20/21886936-qmi.html)



Un succès de Shakira est une copie illégale (http://fr.canoe.ca/divertissement/musique/nouvelles/2014/08/21/21888656-beaute/article1/2014/08/20/21886936-qmi.html)



ART DE VIVRE
Stylée jusqu'au gym (http://fr.canoe.ca/artdevivre/mode-beaute/article1/2014/08/20/21886936-qmi.html)



ART DE VIVRE
Première rencontre entre un chiot... et son os (vidéo) (http://fr.canoe.ca/artdevivre/videos/3-qmi.html)

(http://www.quebecor.com)



(http://www.journaldemontreal.com/)



(http://www.autonet.ca/fr)



(http://www.jobboom.com/)



(http://www.micasa.ca/)

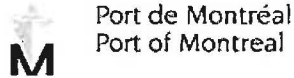


(http://www.reseaucontact.com/)

SUIVEZ-NOUS

CANOE MOBILE (HTTP://FR.CANOE.CA/MOBILE/)

Tél. : +1-514-283-1505
Fax : +1-514-496-1657
www.port-montreal.com



✉ Pensons environnement. Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

De : Bédard, Jean-Luc
Envoyé : 12 octobre 2012 08:23
À : Arseneault, Alain
Objet : TR: marchandise radioactive

De : Beaubien, Michèle
Envoyé : 12 octobre 2012 08:21
À : Bergeron, Felixpier
Cc : Bédard, Jean-Luc; Gilson, Yves
Objet : marchandise radioactive

Bonjour Félixpier,

A-t-on plus de renseignements additionnels sur ce dossier. Juste au cas où nous recevions un appel d'un journaliste.

Merci,
Michèle

MONTRÉAL - Un chargement contenant de la marchandise radioactive dort dans le Port de Montréal depuis le printemps dernier, a révélé la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), jeudi.

La CCSN a dit lundi avoir délivré un ordre à Hanjin Shipping Canada, une entreprise qui offre des services de transport de marchandises par fret, afin qu'elle retire «les marchandises contaminées qu'elle a apportées au Canada d'ici le 26 octobre 2012».

«Un chargement a déclenché l'alarme du système de détection des radiations de l'Agence des services frontaliers du Canada à son arrivée au Port de Montréal», a précisé la CCSN, jeudi, ajoutant que «l'ordre a été délivré le 5 octobre à la suite d'une inspection qui a permis de confirmer que des articles de cuisine dans un conteneur étaient contaminés au cobalt-60».

La Commission a toutefois souligné que les marchandises contaminées, «là où ils sont entreposées actuellement, ne posent pas de risque immédiat pour la santé et la sécurité des travailleurs et de la population ou pour l'environnement». Dans son ordre remis à Hanjin, la CCSN soutient quand même que «la substance nucléaire introduite au Canada par Hanjin pose un risque déraisonnable pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des personnes si elle demeure au Canada pendant une période de temps prolongée».

Le conteneur contaminé est entré dans le Port de Montréal «en mai 2012 ou autour de mai 2012», a précisé la Commission sans indiquer, toutefois, de quel pays il provenait.

«Les marchandises contaminées par la substance nucléaire qui ont été expédiées au Canada et [...] sont actuellement entreposées au terminal Racine du Port de Montréal dans le conteneur HJCU7898569», peut-on lire dans l'ordre délivré par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Michèle Beaubien

Directrice des communications
Director of communications
Administration portuaire de Montréal/Montreal Port Authority

beaubienm@port-montreal.com
Tél. : +1-514-283-1489
Fax : +1-514-283-0829
www.port-montreal.com

Arseneault, Alain

De: McNeely, Dominique <Dominique.McNeely@cbsa-asfc.gc.ca>
Envoyé: 12 octobre 2012 14:08
À: Beaubien, Michèle; wsmith@mtrtml.com; Arseneault, Alain
Cc: Bédard, Jean-Luc; Vachon, Sylvie; Gilson, Yves; Bergeron, Felixpier; QUE_Media_ASFC; Petitclerc, Danielle
Objet: RE: Marchandise radioactive

Bonjour,

Le porte-parole de la commission de sûreté nucléaire vient de me rappeler. La raison des appels de médias, c'est que ces derniers ont émis le communiqué le suivant hier après-midi :

<http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/lawsregs/regulatoryaction/hanjin-shipping-canada-inc.cfm>

Si vous recevez d'autres appels de médias, n'hésitez pas à les référer à la Commission de la sûreté nucléaire, cependant s'il y a des questions concernant notre programme de détection des radiations ou sur l'intervention de l'ASFC dans ce cas, SVP les référer à notre ligne média : 514-350-6130.

La journaliste Héloïse Archambault (Journal de Montréal) m'a fait part de son désir d'aller photographier le conteneur en question au Terminal Racine. Je lui ai répondu que cela ne sera pas possible, cependant elle pourrait quand même vouloir se rendre sur place afin de prendre des photos du terminal.

Dominique McNeely

Conseiller en communication | Communications Advisor
Agence des services frontaliers du Canada | Canada Border Services Agency
400, place D'Youville, Montréal QC H2Y 2C2
dominique.mcneely@asfc-cbsa.gc.ca
Téléphone | Telephone 514-283-8700, poste/ext. 8280
Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Beaubien, Michèle [<mailto:beaubienm@port-montreal.com>]

Envoyé : October 12, 2012 11:47 AM

À : Smith, Wayne (wsmith@mtrtml.com); Arseneault, Alain; Dominique McNeely (Dominique.McNeely@asfc-cbsa.gc.ca)

Cc : Bédard, Jean-Luc; Vachon, Sylvie; Gilson, Yves; Bergeron, Felixpier

Objet : Marchandise radioactive

Bonjour,

Ayant reçu l'appel de journalistes à propos de l'article de QMI sur le conteneur radioactif, j'ai contacté Wayne Smith, Alain Arseneault et Dominique McNeely pour obtenir l'information sur la situation et coordonner nos actions. Je me suis entendue avec Dominique que je vais référer tous les journalistes aux Services frontaliers afin qu'il puisse répondre à leurs questions puisque la détection de la radioactivité des conteneurs entrants, est sous leur juridiction. Il va de plus vérifier avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour coordonner les messages. Il me tiendra au courant et je vous relaierei les informations.

Michèle

Arseneault, Alain

De: Bergeron, Felixpier
Envoyé: 12 octobre 2012 10:25
À: Arseneault, Alain
Objet: RE: marchandise radioactive
Pièces jointes: CBSA portal alarm notification process for the port of montreal.pdf

Importance: Haute

Est-ce que tu peux contacter CBSA et CNC pour plus de détails.
Et voir avec CBSA pour réactiver le protocole que Jean avait fait avec eux sur les niveaux d'alarmes.

Felixpier Bergeron

Directeur, Sûreté et prévention des incendies
Administration portuaire de Montréal /
Director, Security and Fire Prevention
Montreal Port Authority

bergeronf@port-montreal.com
Tél. : +1-514-283-7039
Fax : +1-514-283-7060
www.port-montreal.com

Confidentiel: Ce message est réservé uniquement à l'usage de la personne à qui il est adressé. Toute divulgation est strictement prohibée. Si vous recevez ce document par erreur, nous en informons par téléphone ou par retour de courrier et veuillez en détruire toutes copies. / Confidential: This message is intended solely for the person to whom it is addressed. Any disclosure of this message is strictly prohibited. If you receive this document by mistake, let us know by phone or returned mail and destroy any and all copies.

De : Arseneault, Alain
Envoyé : 12 octobre 2012 09:39
À : Bédard, Jean-Luc
Cc : Bergeron, Felixpier; Beaubien, Michèle
Objet : RE: marchandise radioactive

Pour votre information,

Le service de prévention des incendies du port de Montréal n'a jamais été impliqué dans cet incident. L'incident a été porté à mon attention par l'inspecteur Michel Brunet qui a remarqué un conteneur placardé classe 7 radioactif, placé à un endroit inhabituel dans le terminal Racine. En posant des questions aux superviseurs du terminal, on lui a dit que le conteneur en question avait déclenché l'alarme d'un portail de détection et que les services frontaliers avaient fait apposer un placard de classe 7 et placer le conteneur à l'écart dans un endroit sécuritaire.

J'ai contacté M. Wayne Smith de MGT à quelques reprises pour savoir les intentions du terminal section 62 mais je n'ai pas eu de nouvelles jusqu'à ce matin. Wayne m'a informé que le terminal essayait de se départir de ce container depuis longtemps mais ne semblait pas au courant de l'ultimatum de la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de communications entre le terminal, les Services Frontaliers et la Commission Canadienne de Sûreté nucléaire selon M. Smith.

Bonne journée!

Alain Arseneault t.a.p.i.

Capitaine de port adjoint,
section incendie et marchandises dangereuses
Deputy harbor master,
Fire and hazardous materials division,
Administration portuaire de Montréal/Montreal Port Authority

arseneaulta@port-montreal.com



ORDRE DÉLIVRÉ PAR UN INSPECTEUR EN VERTU DU PARAGRAPHE 35(2) DE LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

À : Hanjin Shipping Canada, Inc.

1 Richmond Street West, Suite 902
Toronto (Ontario) M5H 3W4

Aux soins de : Monsieur Frank Vanduyne
Gestionnaire

Attendu que Hanjin Shipping Canada, Inc. (« Hanjin ») est une compagnie constituée en personne morale en vertu des lois canadiennes et dont l'activité commerciale est le transport de marchandises par fret.

Qu'en mai 2012 ou autour de mai 2012, Hanjin a expédié au Canada, via le Port de Montréal, un conteneur d'expédition dont les marchandises étaient contaminées par une substance nucléaire, soit le cobalt-60.

Que la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* stipule qu'il est interdit à quiconque, sauf en conformité avec un permis et sous réserve des règlements, d'avoir en sa possession, de transférer, d'importer ou d'abandonner une substance nucléaire.

Que Hanjin ne possède aucun permis délivré en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Que la mission de la Commission canadienne de sûreté nucléaire consiste notamment à prévenir tout risque déraisonnable pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement.

Que la Commission canadienne de sûreté nucléaire supervise les efforts en vue de retirer du Canada la substance nucléaire et que j'ai réalisé une inspection du conteneur d'expédition et des marchandises en question le 1^{er} octobre 2012.

Et que la substance nucléaire introduite au Canada par Hanjin pose un risque déraisonnable pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des personnes si elle demeure au Canada pendant une période de temps prolongée.

Par conséquent, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la mesure suivante est ordonnée :

Hanjin Shipping Canada, Inc. doit retirer, au plus tard à midi (heure de l'Est), le 26 octobre 2012, les marchandises contaminées par la substance nucléaire qui ont été expédiées au Canada et qui sont actuellement entreposées au terminal Racine du Port de Montréal dans le conteneur HJCU7898569.

Martin Thériault
Inspecteur
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Fait à Ottawa (Ontario), Canada, le 5 octobre 2012.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Lois et règlements > Mesures réglementaires

> Mesures réglementaires – Hanjin Shipping Canada Inc.

Mesures réglementaires - Hanjin Shipping Canada Inc.

En vertu de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) et des règlements y afférents, divers niveaux d'action réglementaire peuvent être pris par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement.

2012

16 novembre 2012

Mise à jour au sujet d'une mesure réglementaire à l'encontre de Hanjin Shipping Canada Inc.

Le 16 novembre 2012, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a confirmé que Hanjin Shipping Canada, Inc., avait retiré le matériel contaminé du Canada comme l'exigeait l'ordre délivré le 5 octobre. La CCSN considère maintenant que l'ordre n'est plus en vigueur.

11 Octobre 2012

Ordre émis à Hanjin Shipping Canada, Inc.

Le 11 octobre, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle avait délivré un ordre à Hanjin Shipping Canada, Inc., entreprise qui offre des services de transport de marchandises par fret.

Un chargement a déclenché l'alarme du système de détection des radiations de l'Agence des services frontaliers du Canada à son arrivée au Port de Montréal. L'ordre a été délivré le 5 octobre à la suite d'une inspection qui a permis de confirmer que des articles de cuisine dans un conteneur étaient contaminés au cobalt-60.

Étant donné que Hanjin Shipping Canada, Inc. n'est pas titulaire d'un permis de la CCSN l'autorisant à posséder des substances nucléaires, l'ordre exige qu'elle retire les marchandises contaminées qu'elle a apportées au Canada d'ici le 26 octobre 2012.

Les marchandises contaminées, là où elles sont entreposées actuellement, ne posent pas de risque immédiat pour la santé et la sécurité des travailleurs et de la population ou pour l'environnement.

[Lire l'ordre](#) (PDF)

Pour de plus amples renseignements :

- [Plans prospectifs de la réglementation à l'échelle du gouvernement](#)
- [Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation](#)
- [Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif](#)
- [Conseil de coopération en matière de réglementation Canada - États-Unis](#)

Pour de plus amples renseignements concernant les consultations actuelles ou à venir sur les projets de réglementation, veuillez consulter la **Gazette du Canada** ou le site Web **Consultations Publiques des Canadiens**.

[Partagez cette page](#)

Dernière mise à jour : 2014-02-03

CBSA

Portal alarm notification process for Port of Montreal

The process will be in 6 levels to reflect the actions that will be taken in different situations.

Level 1

A container goes through the portal and triggers a low level alarm.

CBSA Ottawa, analyse the information in regards to the documentations of the said container, the radiation criteria's match the cargo inside.

No notification done to responders.

CBSA Ottawa only involved.

Level 2

A container goes through the portal and triggers a low level alarm.

CBSA Ottawa, analyse the information in regards to the documentations of the said container. The radiation criteria's are not strong enough or too strong to match with the cargo inside the container situation to be verified with the Carborne unit. A more exhaustive evaluation is needed.

The terminal is advised by CBSA Ottawa to put the container on hold until inspection is made by CBSA Montreal with the Carborne unit. **This is normally done in 15 minutes or less.**

The Carborne unit analyse the spectrum and declare that the container does not pose a radiation treat, information is analysed and the container is released. **The Carborne will be on site within one hour following the call to the terminal.**

No notification is made to responders and port authority.

**CBSA Ottawa,
CBSA Montreal with the Carborne unit
Terminal involved.**

Level 3

A container goes through the portal and triggers a low level alarm.

CBSA Ottawa, analyse the information in regards to the documentations of the said container. The radiation criteria's does not match with the cargo declared inside. A more exhaustive evaluation is needed.

The terminal is advised by CBSA Ottawa to put the container on hold until inspection is made by CBSA Montreal with the Carborne unit.

The Carborne unit analyse the spectrum and declare that the spectrum in the container is not confirmed and remain unknown; the container is bounded for a more exhaustive inspection.

Port of Montreal, Control Centre is advised by CBSA Ottawa to send a port fire inspector to the site, Control Centre call for stand-by of the Montreal fire and police departments no deployment at this stage.

VACIS operation is needed to X-ray the inside of the container to see the disposition of the cargo and possibility of any explosive device used.

The VACIS operation is done no signs of illicit radioactive source and explosive device the operation is called out.

CBSA Montreal notifies the fire inspector that the response teams of Montreal fire and police department can be dismissed.

Port of Montreal Control Center calls off the stand-by to Police and Fire departments.

**CBSA Ottawa,
CBSA Montreal with the Carborne unit and VACIS on site,
Terminal involved,
Montreal Port authority on site
Fire dept and Police stand-by only**

Level 4

A container goes through the portal and triggers a low level alarm.

CBSA Ottawa, analyse the information in regards to the documentations of the said container. The radiation criteria's does not match with the cargo declared inside the container. A more exhaustive evaluation is needed.

The terminal is advised by CBSA Ottawa to put the container on hold until inspection is made by CBSA Montreal with the Carborne unit.

The Carborne unit analyse the spectrum, the GR 135 could be used if proximity is required to analyse the spectrum if readings are too weak for the Carborne unit. CBSA declare that the spectrum in the container is confirmed to be of radioactive nature but has limited readings.

Port of Montreal Control centre is advised by CBSA Montreal to send a fire inspector to the site and to have Fire and Police in stand-by.

Port of Montreal Control centre call City of the Montreal fire and police departments for stand-by, no deployment on site at this stage.

VACIS operation is needed to X-ray the inside of the container to see the disposition of the cargo and possibility of any explosive device used.

The VACIS operation is done, there are no signs of hidden source, and CBSA Montreal notifies the port of Montreal fire inspector that it is possible that the container has been contaminated with previous cargo.

History of the container's movements shows that the container has already been used for transport of radioactive material in previous voyage. The event is transferred to the Port of Montreal to handle the case with the shipping agent owner of the container and private response team as per ERP.

The terminal operator is advised by the Port of Montreal inspector to maintain a security perimeter around the container until the response is terminated.

**CBSA Ottawa,
CBSA Montreal with the Carborne unit and VACIS on site,
Terminal involved,
Montreal Port authority on site
Fire dept and Police stand-by
Private response team
Shipping agent
All other requested agencies for technical support.**

Level 5

A container goes through the portal and triggers a low level alarm.

CBSA Ottawa, analyse the information in regards to the documentations of the said container. The radiation criteria's does not match with the cargo declared inside the container. A more exhaustive evaluation is needed.

The terminal is advised by CBSA Ottawa to put the container on hold until inspection is made by CBSA Montreal with the Carborne unit.

The Carborne unit analyse the spectrum. CBSA declare that the spectrum in the container is confirmed to be a radioactive source.

Port of Montreal Control centre is advised by CBSA Ottawa to send a fire inspector to the site.

Port of Montreal Control centre call City of the Montreal fire and police departments for stand-by, no deployment on site at this stage.

VACIS operation is needed to X-ray the inside of the container to see the disposition of the cargo and possibility of any explosive device used.

The VACIS operation is done, there are signs of a radioactive treat, CBSA Montreal notifies the port of Montreal fire inspector that the response teams from the City of Montreal fire and police department are required on site.

The terminal operator is advised by the Port of Montreal inspector to clear a security perimeter on the terminal until the response is terminated.

**CBSA Ottawa,
CBSA Montreal with the Carborne unit and VACIS on site,
Terminal involved,
Montreal Port authority on site
Fire dept and Police stand-by at first, then requested on site.
All other requested agencies for technical support.**

Level 6

A container goes through the portal and trigger a high alarm level >20msv/h and or has a high neutron activity that match SNM.

CBSA Ottawa, call the terminal operator to stop the container and ask to evacuate. **This is done in less then two minutes.**

CBSA Ottawa, call the port of Montreal Control Center to send their response personal and city response fire and police on site. **This is done in less then tow minutes.**

CBSA Ottawa, call CBSA Montreal to send the Carborne unit.

The terminal operator is advised by the emergency site manager to clear a security perimeter based on radiation level and possible secondary explosive quantity until the response is terminated.

Boundary of the perimeter is done by the responders with radiation meters and an estimation of the explosive quantity for safe distance.

CBSA Ottawa, analyse the information in regards to the documentations of the said container. The radiation criteria's does not match with the cargo declared inside. A more exhaustive evaluation is needed.

An inspection is made by CBSA Montreal with the Carborne unit, to analyse the spectrum and confirm that the spectrum in the container is a treat to health and or safety of the personal, the container is bounded for a more exhaustive inspection.

VACIS operation is needed to X-ray the inside of the container to see the disposition of the cargo and possibility of any explosive device used in collaboration with first responders.

The VACIS operation is done, there are signs of a radioactive treat, and CBSA Montreal notifies the response teams that we have to deal with an imminent case of introduction of illicit radioactive source that is related to terrorism or an illegal transport of radioactive with shielding deficiency.

**CBSA Ottawa,
CBSA Montreal with the Carborne unit and VACIS on site,
Terminal involved,
Montreal Port authority on site
Fire dept and Police requested on site immediately
All other requested agencies for technical support.**

Résumé of the steps taken in the different levels.

From level 1 to 6 CBSA receive the alarm at central in Ottawa within two minutes.

- **From level 2 to 5** the terminal is advised within 15 minutes to segregate the container.
- **From level 2 to 6** the Carborne unit is on site within one hour of the request.
- **From level 3 to 6** the port fire inspector is on site within 30 minutes outside regular hours and within 10 minutes during regular hours.
- **From level 4 to 6** Montreal Fire department hazmat team is on site within 10 minutes of the request; closest fire station will be on site before the hazmat team.
- **From level 4 to 6** Montreal police tactical group in on site within **30** minutes of the request, note that the first response police with regular troupes will be on site before tactical group. **Rev. 070403**
- **From level 3 to 5** Port of Montreal control center notifies Montreal police and fire dispatch within 2 minutes.
- **Levels 5 and 6** Port of Montreal control center notifies Montreal police and fire via the 911 dispatch center immediately after being notified by fire inspector or CBSA Ottawa.
- **From levels 3 to 6** VACIS in on site within 1 hour after being notified to assist.
- **Level 6** Port of Montreal control center and the terminal receive the call from CBSA Ottawa within 2 minutes of the triggered alarm.

Note: All notification between CBSA, Port of Montreal and the terminal must be done by telephone for immediate action and confirmed with technical information either by fax or E-Mail, except when given verbally on site during the event.

Rev. 070403

JV